



DELIBERATION N° 84-210701
RAPPORT EXECUTION 2020 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{ER} JUILLET 2021 – LA CHAPELLE-HEULIN

Suite à l'adoption du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) conclu entre l'Etat, représenté par le Ministre de l'économie et des finances et le réseau des Chambres de commerce et d'industrie de France, signé le 15 avril 2019 à Paris,

Suite à l'adoption de la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) en Assemblée Générale du 14 novembre 2019, et signée entre la CCI Pays de la Loire, CCI France et l'État ce même jour,

Conformément à la loi PACTE et aux missions définies à l'article 712-2 du code du commerce,

Après avoir entendu la présentation du rapport d'exécution de la COM 2020 faite par le Président de séance, Jean-François GENDRON, et par Alain SCHLESSER, directeur général de la CCI Pays de la Loire et transmise préalablement aux élus, membres associés et conseillers techniques de la CCI des Pays de la Loire,

Les membres élus adoptent le rapport d'exécution de la COM des CCI des Pays de la Loire pour l'année 2020, qui été transmis au Préfet de Région et au Président de CCI France le 12 mai 2021.

Quorum : 24
Votants : 26
Votes "pour" : 26
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Jean-François GENDRON,
président de la CCI Pays de la Loire

